



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 Mai 2023

Date de convocation :
17 mai 2023

Nombre de Conseillers :
En Exercice : 29
Présents : 25
Pouvoirs : 1
Excusés ou absents : 3

Date d'affichage :
17 mai 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 23 mai, à 18H30 le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, salle du Conseil Municipal en séance publique sous la Présidence de Monsieur SALAK, Maire en exercice.

Étaient présents : M. SALAK, Mme FOURNIER, M. JOLY, Mme CLEMENT, M. GATTEFIN, Mme HUBERT, M. BLIAUT, Mme VAN DE WALLE, Mme HOUARD, M. GEIGER, Mme MARGUERITAT, M. PATIN, M. BOUCHONNET, Mme BROSSIER, Mme THIAULT, Mme LEFEBVRE, M. MEUNIER, M. GRANGETAS, Mme PIGEAT, Mme BUREAU, M. BAUGÉ, M. DA ROCHA, M. KOCH, Mme DUFOURT et M. FABRE

Avait donné pouvoir : Mme FERNANDES à Mme FOURNIER.

Étaient absents ou excusés : M. MATEU, M. DEBROYE et Mme KOBYLANSKA-BAUDU.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Mme HOUARD Annie a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

066/2023 – CESSION DE LA PARCELLE AM145

3.5. Autres actes de gestion du domaine public

M. GATTEFIN présente ce dossier

La commune de Mehun-sur-Yèvre est propriétaire d'une parcelle de terrain sise route de Quincy, avenue Pierre Sépard, cadastrée section AM 145 d'une superficie de 1 104 m².

Ce bien immobilier appartient au domaine privé de la commune.

Madame Gisèle SANTOS-NUNES, demeurant 9 avenue Pierre Sépard à MEHUN-SUR-YEVRE, a fait connaître son souhait d'acquérir ce bien immobilier qui jouxte sa propriété et qu'elle entretient depuis plusieurs années.

Ce terrain contigu au cimetière est difficilement accessible par les services pour en assurer les opérations d'entretien.

Cette parcelle est située en emplacement réservé n°3 au PLU cependant elle ne sera effectivement pas concernée par l'agrandissement du cimetière et en conséquence peut être cédée.

Considérant l'avis France Domaine en date du 11 mai 2023, la valeur vénale est estimée à 6 400 €.

Considérant les échanges qui ont eu lieu avec Madame Gisèle DOS SANTOS-NUNES aboutissant à une offre de prix de 3 300 € net vendeur.

Considérant que tous les frais inévitables à cette cession seront supportés par l'acheteuse.

Vu l'avis favorable de la Commission Municipale « Affaires Générales, Etat Civil, Anciens Combattants, Développement Economique » du 09 mai 2023,

Le Conseil municipal, après débat et par 24 voix pour et 2 abstentions (Mme DUFOURT et M. FABRE) :

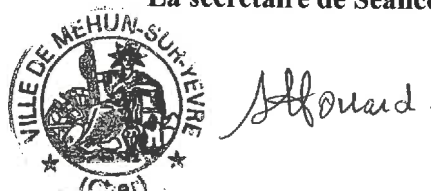
- Approuve la cession de la parcelle cadastrée AM145 sise route de Quincy, avenue Pierre Sémard d'une superficie de 1104 m² au prix de 3 300 € net vendeur,
- Autorise Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision,
- Autorise Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué à signer l'acte notarié de vente qui sera dressé par l'office notariale sise 52bis avenue Jean Châtelet à Mehun-sur-Yèvre,
- Dit que tous les frais d'acte et de taxes relatifs à la vente ainsi que les frais de géomètre seront à la charge de l'acquéreur.

Le Maire,



Jean-Louis SALAK

La secrétaire de Séance,



Annie HOUARD

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, par voie postale : 28 Rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>

Date de mise en ligne sur le site de la Commune : 30/05/2023